

la loi sur le mariage religieux qui se trouve maintenant au Sénat.

Cette nouvelle ne surprendra certes pas ceux qui se rappellent l'opposition que M. Varé a faite à ce projet de loi de la salle de député.

DE SAINT-CHÉRON, 5 heures

M. Jules Simon s'est décidé à poser sa candidature à la présidence de la commission sénatoriale, après un premier tour de scrutin sans résultat. Il a été élu par 5 voix contre 4; M. Foucher de Careil, a été élu secrétaire.

M. Boissac a manifesté l'intention de déposer une proposition tendant à l'abrogation du Concordat.

Le gouvernement de la haine va bien!

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

Le conseil d'arrondissement de Lille a, dans la première séance de la session qui vient de s'ouvrir, constitué son bureau de la façon suivante: Président, M. Géry Legrand; vice-président, M. Desmazières; secrétaire, M. Flipo, de Roubaix.

La division du contrôle et de la statistique de la direction des chemins de fer vient de publier le tableau des recettes d'exploitation des chemins de fer français d'intérêt général pendant les premiers trimestres des années 1878 et 1879.

Celles de la Compagnie du Nord ont été de 23,979,246 fr. en 1878 et de 26,350,702 fr. en 1879, pour l'ancien réseau; et pour le nouveau réseau, de 2,886,738 fr. en 1878, et de 3,463,569 fr. en 1879.

On sait que le bureau de la gauche républicaine de la Chambre des députés vient d'arrêter définitivement la liste des membres de la commission d'enquête qui ne pourra faire partie d'aucune autre.

MM. Bertrand-Milcent, Giroud, Guillemin, Louis Legrand et Scrupel, députés du Nord, se sont fait inscrire à cette réunion.

Le Journal officiel publie la promulgation de la loi portant modification de l'impôt sur les voitures et sur les chemins de fer.

Le droit fixe imposé sur les voitures publiques sera perçu, en principal, suivant le tarif ci-après:

Par voitures: à 1 et 2 places, 40 fr. par an; à 3 places, 60 fr.; à 4 places, 80 fr.; à 5 places, 96 fr.; à 6 places 110 fr. Pour chaque place au-delà de 6, jusqu'à 50 inclus, 10 fr.; pour chaque place au-delà de 50, jusqu'à 130 inclus, 5 fr.; pour chaque place au-delà de 130, 2 fr. 50.

En ce qui concerne les chemins de fer, les tarifs seront déterminés par un règlement d'administration publique.

M. Eugène Voisart, élève du Cours supérieur de français du collège de Roubaix, a été reçu, hier, bachelier-ès-sciences par la Faculté de Lille.

Il y a quelques jours, M. Claude Fricvet, élève des mêmes cours, fut admis à passer avec succès, son examen de grammaire, en vue de l'École de Pharmacie.

Les Sociétés des secours aux blessés, à dit le général Ambert, sont l'une des plus grandes charités de nos modernes; les gouvernements ne sauraient trop les encourager, les familles ne sauraient trop les honorer, les seconds et les bénir.

Ce juste éloge sert d'épigraphie à une brochure que le Comité départemental du Nord, de la Société française des secours aux blessés, vient de publier à l'imprimerie Danel.

Cette brochure contient le texte de la Convention de Genève, le règlement de la Société centrale dont le siège est à Paris, les statuts du comité départemental dont le siège est à Lille, la liste des souscripteurs et des adhérents des départements du Nord et du Pas-de-Calais et enfin le compte-rendu sur la situation du comité, lu à l'Assemblée générale du 10 mars 1879, par M. Ed. Longhaye, secrétaire.

On sait que la Société française de secours aux blessés a pour objet de concourir, par tous les moyens en son pouvoir, pendant la guerre et pendant la paix, à l'assistance des militaires blessés ou atteints de maladies contractées par la suite de la guerre.

La société est, en cas de guerre, l'auxiliaire de service sanitaire des armées de terre et de mer.

En temps de paix, elle recueille et conserve le capital nécessaire à pourvoir aux dépenses qu'entraîne le début des hostilités. Elle emploie ses ressources annuelles à accorder des secours aux blessés et aux malades des armées, à visiter les blessés et à leur faire passer des lettres, à préparer et à organiser le personnel et le matériel hospitalier.

Le comité du Nord créé pour secourir les blessés militaires, au début de la guerre de 1870, a rendu de grands services, alors que Paris était séparé du reste de la France, il devint même intermédiaire des autres comités de province et de tous les particuliers qui voulaient envoyer des secours personnels aux prisonniers de guerre. Son action s'exerça sans interruption jusqu'en décembre 1872, époque à laquelle le dernier de nos captifs est rentré en France.

Dans un intéressant rapport, M. Ed. Longhaye rappelle que la maison dans laquelle se trouvaient les archives du comité a été détruite. Cependant il cite des faits et des chiffres éloquents.

Le comité de Lille a fait parvenir de 1871 à 1872, par toutes les voies et par tous les moyens possibles, plus de 200,000 fr. et 180,000 pièces de vêtements divers à nos soldats prisonniers internés.

Pendant la récente guerre d'Orient, le comité du Nord a centralisé d'importants secours en argent et en nature. Par une dérogation spéciale au règlement de la société, le délégué du Nord avait été autorisé à correspondre directement avec les comités de Saint-Petersbourg et de Constantinople.

C'est à ce titre que le comité du Nord a reçu, par ordre spécial de Sa Majesté l'impératrice de Russie, de vifs témoignages de gratitude exprimés par le général Baugarten et, à diverses reprises, de chaleureux remerciements du conseil sanitaire du Caucase, à Constantinople.

Le comité va maintenant se préoccuper de créer des ressources nouvelles en vue de l'avenir.

Le rapport de M. Longhaye se termine par un aperçu de la situation financière. Le comité du Nord au 31 décembre 1878 possédait un encas de fr. 2,364 et 90 et un titre de rente 3 0/0 de fr. 32,697.

La publication dont nous venons de donner un tour court analyse contribuera à faire connaître une œuvre excellente et patriotique qui a le droit de compter sur les sympathies et la générosité de notre population.

Le série des concerts d'été est ouverte à Roubaix. Après le concert que la *Revue de l'Art* offre demain à ses membres honoraires, dans le jardin de cet hôtel.

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné hier à six mois de prison, un ouvrier de Roubaix, Jacques Prouvost, arrêté pour mendicité.

Le 2^e conseil de guerre, dans sa séance du 18 juillet 1879, a jugé l'affaire suivante: 1^{er} Delaeneste, Louis, caporal au 8^e de ligne. Vol de deux pains au préjudice de militaires. — Un an de prison.

AVENNES. — On lit dans le *Patriote*: « Les journaux républicains sont en ce moment l'objet d'une mystification dont, en bon confrère, nous croyons devoir les avertir: « A propos de la condamnation correctionnelle prononcée par le tribunal d'Avesnes contre le sieur Bourgeois, ancien maire de Blageon, plusieurs feuilles de cette nuance, grandes et petites, reproduisent un compte-rendu que nous trouvons dans la *Petite République*, sous ce titre: LIQUIDATION DE L'ORDRE MORAL UN'FAUCRUS.

Cet article très bien fait, très exact et très indigne, est ainsi conçu: « C'est d'un ancien maire de l'ordre moral qu'il s'agit. Ce personnage résidait à Blageon. L'Echo du Nord raconte qu'on arriva dans le pays. M. Bourgeois s'est donné pour plusieurs fois millionnaire. Par ses manières distinguées et par ses procédés affables, il réussit à inspirer confiance aux habitants. L'argent affluant de toutes parts, il put, avec les fonds d'arrivi, fonder une manufacture de chaussures et construire une magnifique maison d'habitation.

« Tout alla bien pendant deux ans. Bourgeois se livrait à ses créations par sa vie fastueuse et les gros intérêts qu'il payait. Mais un jour les affaires se refroidirent. La confiance diminuant, l'ancien maire de Blageon fut recouru à un nouveau moyen pour soutenir son crédit. Il fit acheter en blanc, par de pauvres gens, des traites de 100 francs, qu'il transformait en valeurs de 10, 20 et même de 50,000 fr.

« Puis, la débacle devenant inévitable, il prit la fuite, après avoir englouti la fortune de ses victimes. Arrivé à Stockholm, il a été extradé et amené devant le tribunal correctionnel d'Avesnes, sous l'imputation d'escroqueries.

« Des murmures d'indignation, des paroles de colère ont éclaté et grandi à mesure que se sont succédé à la barre les témoins, les malheureux ruinés par Bourgeois.

« L'ex-fonctionnaire a tenté de se disculper, mais sans succès aucun, puisque les magistrats l'ont frappé de cinq ans de prison et de la perte de ses droits civils et politiques.

« Rien de mieux! c'est mérité et pas trop sévère pour un affreux fonctionnaire de l'ordre moral! Mais quand la presse républicaine saura que le sieur Bourgeois n'a jamais appartenu à l'ordre moral, qu'il n'a été nommé maire, par le conseil municipal de Blageon, qu'après la soumission du maréchal, et qu'il était dans le canton de Tournai, les cœurs se rapprocheront de l'ancien fonctionnaire, qui lui profitaient les plus hautes destinées, les journaux mystifiés n'éprouveront-ils pas le besoin de mettre une sourdine à leur violon, et de rendre les conservateurs responsables de l'erreur où ils sont tombés? Est-ce que ce n'est pas toujours la police, quand elle n'est pas radicale, ou les conservateurs, qui ourdisent les complots, font les émeutes, élèvent les barricades, ou tirent sur les souverains?

Tous les jours de l'année ne sont pas le 1^{er} avril; et de vrai, on ne devrait pas plaisanter comme ça.

— DUCAL. — La cour de cassation vient de rejeter le pourvoi formé contre l'arrêt de la cour de Douai, dans l'affaire Courcuisse, Cabry et Legay, relativement à la vente des tabacaux falsifiés.

L'arrêt de cette cour se trouve ainsi avoir acquis aujourd'hui un caractère définitif.

— Le conseil d'arrondissement de Douai s'est réuni jeudi à l'ouverture de la séance, il a procédé à l'élection d'un président en remplacement de M. Albin-Charrier, nommé conseiller général. Le choix de la majorité s'est porté sur M. Bertrand, de Rost-Warendin, vice-président de la Société des agriculteurs du Nord, M. Dacret, d'Aniches, a été élu vice-président.

— On lit dans l'*Indépendant*: « Mardi soir, au café, à Aniches, les ouvriers verriers de MM. Lemaire ont eu une entrevue avec M. le sous-préfet de Douai, qui les a engagés au calme et à la conciliation. Ce magistrat a été écouté avec respect et déférence, mais ses avis n'ont pas prévalu. MM. Lemaire persistent dans leurs conditions: 2 ouvriers seraient occupés sur la même place, travail rétribué très dangereux, tandis que les autres verriers font bien, c'est-à-dire travaillent 45 jours et se reposent 15 jours. Les ouvriers refusent d'exposer leur vie en acceptant les propositions de MM. Lemaire. Personne, à Aniches, ne croit à une grève générale et l'arrivée des gendarmes étrangers à la localité a surpris tout le monde, attendu que l'agitation s'est bornée à quelques chants peu bruyants et à quelques chopes d'extra. Les ouvriers restent chez eux, très calmes.

— MM. Lemaire, de leur côté, taxent d'exagération et d'excès la résistance des ouvriers. Ils assurent que le biogaz n'est pas aussi fréquent, ailleurs, que ceux-ci l'affirment, et qu'en tout cas il est inexact que le mode suivi par eux empêche les verriers de se procurer des ressources en dehors de l'usine pendant la transformation en four au gaz des fours à charbon éteints du moment.

« Les ouvriers verriers paraissent résolus à abandonner plutôt leur profession que de subir des innovations qu'ils trouvent très périlleuses.

« Nous faisons des vœux et nous avons lieu de croire que la conciliation prévaudra et que l'activité reprendra très incessamment dans les verreries des honorables industriels.

— M. le général de division inspecteur Lajaille a passé, hier et avant-hier en revue, les 1^{er} et 2^e d'artillerie. L'honorable général a été aussi satisfait des manœuvres que de la tenue de ces troupes, de même que de l'ordre qui règne dans les divers établissements militaires de Douai: il a hautement manifesté sa satisfaction en présence d'officiers de la garnison.

— Nous avons dit qu'à la suite d'une violente épidémie de fièvre typhoïde qui régnait dans la caserne des Anglais, plusieurs batteries du 1^{er} régiment d'artillerie avaient dû camper sur le glacis de la place d'Ogre.

Aujourd'hui, l'épidémie a complètement cessé, et les troupes viennent de reprendre leur casernement habituel.

— DENKIRQUE. — On nous annonce, comme complément aux détails que nous avons donnés hier sur l'horrible tentative d'assassinat de Dunkerque, que Marie Berkove, la victime, est dans un état qui laisse de l'espoir. L'assassin persiste dans ses déclarations de préméditations, et ne semble avoir aucun remords. L'enquête continue.

— Jeudi, vers onze heures du matin, le vapeur anglais *Sherborne*, capitaine Page, venant de Cronstadt avec un chargement d'avoine, ayant voulu rentrer au port de Dunkerque alors qu'il n'y avait plus assez d'eau, dut faire machine en arrière pour retourner mouiller sur rade. Dans cette manœuvre, il se mit à la côte, à l'Est du port. On essaya de le retirer de cette position, mais inutilement. Le capitaine prit alors le parti d'alléger son navire.

Le vapeur *Sherborne* a été renfloué cette nuit par deux remorqueurs, après avoir été beaucoup allégé. Il est remouillé sur notre rade et paraît n'avoir aucune avarie.

— ST-OMER. — On a célébré dans la mairie de cette ville, le 18 juillet, le mariage de deux condamnés à temps, Henri Louchet, âgé de sept ans de réclusion pour incendie volontaire, et Sophie Jacquet, âgée de six ans de la même peine, ils sont tous deux détenus à la maison d'arrêt de St-Omer.

Ils ont été conduits à la mairie sous bonne escorte, et devant M. le Maire, ils avaient avec eux plus de gendarmes que de témoins.

— BACHAT. — Une grange, un hangar et objets mobiliers ont été la proie des flammes, dans cette localité. Les pertes s'élevaient à 4,000 francs; il n'y a pas assurance. Le tout appartient à la nommée Catherine Blanchart, veuve Zuste, fermière. L'incendie est attribué à l'imprudence de la petite Alida Maître, âgée de sept ans, qui mit le feu, par imprudence, aux balles de paille qui se trouvaient dans ce hangar, au moyen d'allumettes chimiques.

— HAZEBROUCK. — Mardi, un incendie a consumé à Lederzeele deux maisons, sans que l'établissement de la P. E. Boutolle et F. Hildner, journaliers. La perte assurée s'élève à 3,200 francs.

— Un triste accident dû, paraît-il, à l'imprudence de la victime, est arrivé jeudi matin, vers huit heures, à la gare d'Hazebrouck. Un homme d'équipe, âgé de 36 ans, Louis Hancy, a été écrasé contre le mur de remise du dépôt par la machine de manœuvres qui rentrait. Ses blessures sont très graves.

— ROUVROY. — Le sieur Augustin-Leclercq, vicillard de 73 ans, atteint depuis assez longtemps d'aliénation mentale, a profité de l'absence de ses enfants, chez qui il demeurait, pour se jeter dans le puits de leur maison.

Lorsque ceux-ci furent de retour, ils s'aperçurent que la pierre qui couvrait le puits avait été déplacée, et ils s'empressèrent d'y faire descendre un ouvrier. Mais l'asphyxie était déjà complète, et on ne put retirer que le cadavre de leur père.

— GRAVELINES. — Le mercredi 16 juillet, un triste accident est survenu à Gravelines (hameau du Petit-Fort-Philippe), où s'ouvrait l'établissement de bains.

Une jeune fille de Bourbourg, Mlle N..., âgée de 23 ans, accompagnant sa sœur, était venue prendre un bain de mer. Le bain est de courte durée; elle rentre dans sa cabine. Sa sœur la trouvant un peu fatiguée dans sa toilette, va au-devant d'elle, pénètre dans la voiture de bain, et la trouve étendue à demeurée, sans mouvement, la face violente. On transporte le corps à l'établissement. Le docteur Catrice, appelé en toute hâte, essaya, mais en vain, de la rappeler à la vie; la mort a été subite. On l'attribue à une apoplexie cérébrale à laquelle la malheureuse jeune fille s'exposait bien imprudemment, en raison de la position où elle se trouvait.

La famille est au désespoir, le directeur de l'établissement, les nombreux étrangers que la saison des bains a amenés à Cassing, sont dans la consternation et regrettent un événement qui n'a d'autre cause qu'une imprudence personnelle.

— VALENCIENNES. — Dans une église tenue dans le commencement de juillet, à Valenciennes, par les maîtres de forges des régions de Sambre et de l'Escaut, les producteurs de ces deux groupes sont tombés d'accord sur le maintien des prix, s'appuyant sur ce que les usines étaient pourvues d'ordres assez importants et que la fabrication était assurée pour toute l'année.

— Depuis plus de quatre ans, une jeune femme de 29 ans, Geneviève Ducrocq, atteinte d'aliénation mentale. Un des principaux caractères de sa folie consistait dans le commencement de juillet, à Valenciennes, par les maîtres de forges des régions de Sambre et de l'Escaut, les producteurs de ces deux groupes sont tombés d'accord sur le maintien des prix, s'appuyant sur ce que les usines étaient pourvues d'ordres assez importants et que la fabrication était assurée pour toute l'année.

— On lit dans l'*Indépendant*: « Mardi soir, au café, à Aniches, les ouvriers verriers de MM. Lemaire ont eu une entrevue avec M. le sous-préfet de Douai, qui les a engagés au calme et à la conciliation. Ce magistrat a été écouté avec respect et déférence, mais ses avis n'ont pas prévalu. MM. Lemaire persistent dans leurs conditions: 2 ouvriers seraient occupés sur la même place, travail rétribué très dangereux, tandis que les autres verriers font bien, c'est-à-dire travaillent 45 jours et se reposent 15 jours. Les ouvriers refusent d'exposer leur vie en acceptant les propositions de MM. Lemaire. Personne, à Aniches, ne croit à une grève générale et l'arrivée des gendarmes étrangers à la localité a surpris tout le monde, attendu que l'agitation s'est bornée à quelques chants peu bruyants et à quelques chopes d'extra. Les ouvriers restent chez eux, très calmes.

— MM. Lemaire, de leur côté, taxent d'exagération et d'excès la résistance des ouvriers. Ils assurent que le biogaz n'est pas aussi fréquent, ailleurs, que ceux-ci l'affirment, et qu'en tout cas il est inexact que le mode suivi par eux empêche les verriers de se procurer des ressources en dehors de l'usine pendant la transformation en four au gaz des fours à charbon éteints du moment.

« Les ouvriers verriers paraissent résolus à abandonner plutôt leur profession que de subir des innovations qu'ils trouvent très périlleuses.

« Nous faisons des vœux et nous avons lieu de croire que la conciliation prévaudra et que l'activité reprendra très incessamment dans les verreries des honorables industriels.

— M. le général de division inspecteur Lajaille a passé, hier et avant-hier en revue, les 1^{er} et 2^e d'artillerie. L'honorable général a été aussi satisfait des manœuvres que de la tenue de ces troupes, de même que de l'ordre qui règne dans les divers établissements militaires de Douai: il a hautement manifesté sa satisfaction en présence d'officiers de la garnison.

— Nous avons dit qu'à la suite d'une violente épidémie de fièvre typhoïde qui régnait dans la caserne des Anglais, plusieurs batteries du 1^{er} régiment d'artillerie avaient dû camper sur le glacis de la place d'Ogre.

Aujourd'hui, l'épidémie a complètement cessé, et les troupes viennent de reprendre leur casernement habituel.

— DENKIRQUE. — On nous annonce, comme complément aux détails que nous avons donnés hier sur l'horrible tentative d'assassinat de Dunkerque, que Marie Berkove, la victime, est dans un état qui laisse de l'espoir. L'assassin persiste dans ses déclarations de préméditations, et ne semble avoir aucun remords. L'enquête continue.

— Jeudi, vers onze heures du matin, le vapeur anglais *Sherborne*, capitaine Page, venant de Cronstadt avec un chargement d'avoine, ayant voulu rentrer au port de Dunkerque alors qu'il n'y avait plus assez d'eau, dut faire machine en arrière pour retourner mouiller sur rade. Dans cette manœuvre, il se mit à la côte, à l'Est du port. On essaya de le retirer de cette position, mais inutilement. Le capitaine prit alors le parti d'alléger son navire.

Le vapeur *Sherborne* a été renfloué cette nuit par deux remorqueurs, après avoir été beaucoup allégé. Il est remouillé sur notre rade et paraît n'avoir aucune avarie.

— ST-OMER. — On a célébré dans la mairie de cette ville, le 18 juillet, le mariage de deux condamnés à temps, Henri Louchet, âgé de sept ans de réclusion pour incendie volontaire, et Sophie Jacquet, âgée de six ans de la même peine, ils sont tous deux détenus à la maison d'arrêt de St-Omer.

Ils ont été conduits à la mairie sous bonne escorte, et devant M. le Maire, ils avaient avec eux plus de gendarmes que de témoins.

— BACHAT. — Une grange, un hangar et objets mobiliers ont été la proie des flammes, dans cette localité. Les pertes s'élevaient à 4,000 francs; il n'y a pas assurance. Le tout appartient à la nommée Catherine Blanchart, veuve Zuste, fermière. L'incendie est attribué à l'imprudence de la petite Alida Maître, âgée de sept ans, qui mit le feu, par imprudence, aux balles de paille qui se trouvaient dans ce hangar, au moyen d'allumettes chimiques.

— HAZEBROUCK. — Mardi, un incendie a consumé à Lederzeele deux maisons, sans que l'établissement de la P. E. Boutolle et F. Hildner, journaliers. La perte assurée s'élève à 3,200 francs.

— Un triste accident dû, paraît-il, à l'imprudence de la victime, est arrivé jeudi matin, vers huit heures, à la gare d'Hazebrouck. Un homme d'équipe, âgé de 36 ans, Louis Hancy, a été écrasé contre le mur de remise du dépôt par la machine de manœuvres qui rentrait. Ses blessures sont très graves.

— ROUVROY. — Le sieur Augustin-Leclercq, vicillard de 73 ans, atteint depuis assez longtemps d'aliénation mentale, a profité de l'absence de ses enfants, chez qui il demeurait, pour se jeter dans le puits de leur maison.

Lorsque ceux-ci furent de retour, ils s'aperçurent que la pierre qui couvrait le puits avait été déplacée, et ils s'empressèrent d'y faire descendre un ouvrier. Mais l'asphyxie était déjà complète, et on ne put retirer que le cadavre de leur père.

— GRAVELINES. — Le mercredi 16 juillet, un triste accident est survenu à Gravelines (hameau du Petit-Fort-Philippe), où s'ouvrait l'établissement de bains.

Une jeune fille de Bourbourg, Mlle N..., âgée de 23 ans, accompagnant sa sœur, était venue prendre un bain de mer. Le bain est de courte durée; elle rentre dans sa cabine. Sa sœur la trouvant un peu fatiguée dans sa toilette, va au-devant d'elle, pénètre dans la voiture de bain, et la trouve étendue à demeurée, sans mouvement, la face violente. On transporte le corps à l'établissement. Le docteur Catrice, appelé en toute hâte, essaya, mais en vain, de la rappeler à la vie; la mort a été subite. On l'attribue à une apoplexie cérébrale à laquelle la malheureuse jeune fille s'exposait bien imprudemment, en raison de la position où elle se trouvait.

La famille est au désespoir, le directeur de l'établissement, les nombreux étrangers que la saison des bains a amenés à Cassing, sont dans la consternation et regrettent un événement qui n'a d'autre cause qu'une imprudence personnelle.

— VALENCIENNES. — Dans une église tenue dans le commencement de juillet, à Valenciennes, par les maîtres de forges des régions de Sambre et de l'Escaut, les producteurs de ces deux groupes sont tombés d'accord sur le maintien des prix, s'appuyant sur ce que les usines étaient pourvues d'ordres assez importants et que la fabrication était assurée pour toute l'année.

— Depuis plus de quatre ans, une jeune femme de 29 ans, Geneviève Ducrocq, atteinte d'aliénation mentale. Un des principaux caractères de sa folie consistait dans le commencement de juillet, à Valenciennes, par les maîtres de forges des régions de Sambre et de l'Escaut, les producteurs de ces deux groupes sont tombés d'accord sur le maintien des prix, s'appuyant sur ce que les usines étaient pourvues d'ordres assez importants et que la fabrication était assurée pour toute l'année.

— On lit dans l'*Indépendant*: « Mardi soir, au café, à Aniches, les ouvriers verriers de MM. Lemaire ont eu une entrevue avec M. le sous-préfet de Douai, qui les a engagés au calme et à la conciliation. Ce magistrat a été écouté avec respect et déférence, mais ses avis n'ont pas prévalu. MM. Lemaire persistent dans leurs conditions: 2 ouvriers seraient occupés sur la même place, travail rétribué très dangereux, tandis que les autres verriers font bien, c'est-à-dire travaillent 45 jours et se reposent 15 jours. Les ouvriers refusent d'exposer leur vie en acceptant les propositions de MM. Lemaire. Personne, à Aniches, ne croit à une grève générale et l'arrivée des gendarmes étrangers à la localité a surpris tout le monde, attendu que l'agitation s'est bornée à quelques chants peu bruyants et à quelques chopes d'extra. Les ouvriers restent chez eux, très calmes.

— MM. Lemaire, de leur côté, taxent d'exagération et d'excès la résistance des ouvriers. Ils assurent que le biogaz n'est pas aussi fréquent, ailleurs, que ceux-ci l'affirment, et qu'en tout cas il est inexact que le mode suivi par eux empêche les verriers de se procurer des ressources en dehors de l'usine pendant la transformation en four au gaz des fours à charbon éteints du moment.

« Les ouvriers verriers paraissent résolus à abandonner plutôt leur profession que de subir des innovations qu'ils trouvent très périlleuses.

« Nous faisons des vœux et nous avons lieu de croire que la conciliation prévaudra et que l'activité reprendra très incessamment dans les verreries des honorables industriels.

— M. le général de division inspecteur Lajaille a passé, hier et avant-hier en revue, les 1^{er} et 2^e d'artillerie. L'honorable général a été aussi satisfait des manœuvres que de la tenue de ces troupes, de même que de l'ordre qui règne dans les divers établissements militaires de Douai: il a hautement manifesté sa satisfaction en présence d'officiers de la garnison.

— Nous avons dit qu'à la suite d'une violente épidémie de fièvre typhoïde qui régnait dans la caserne des Anglais, plusieurs batteries du 1^{er} régiment d'artillerie avaient dû camper sur le glacis de la place d'Ogre.

Aujourd'hui, l'épidémie a complètement cessé, et les troupes viennent de reprendre leur casernement habituel.

— DENKIRQUE. — On nous annonce, comme complément aux détails que nous avons donnés hier sur l'horrible tentative d'assassinat de Dunkerque, que Marie Berkove, la victime, est dans un état qui laisse de l'espoir. L'assassin persiste dans ses déclarations de préméditations, et ne semble avoir aucun remords. L'enquête continue.

chomaille, 17, Angèle Gilquin, rue Stéphensohn, 6. — Arthur Bacq, rue de Beaurevoir, cour Spaunwaert.

— DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 18 JUILLET. — Marie GAPPÉLLEMAN, âgée de 80 ans, rue de Valenciennes, 14. — Henri Costenobel, rue de la Haute-Voie.

— DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 19 JUILLET. — Marie Noll, 3 mois, rue des Plats. — Jeanne Benoît, 48 jours, Brun-Pain.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille WEYTS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Marie GAPPÉLLEMAN, décédée à Roubaix, le 17 juillet 1879, dans sa 22^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOIS et SAULT SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 20 juillet 1879, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Boulevard d'Halluin.

— OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 21 juillet 1879, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie GAPPÉLLEMAN, décédée à Roubaix, le 17 juillet 1879, dans sa 22^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

— OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 21 juillet 1879, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie WOURLOU, décédée à Roubaix, le 20 juillet 1879, dans sa 16^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

— OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 21 juillet 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Nicolas GOUPIL, décédé à Roubaix, le 20 août 1877, à l'âge de 73 ans et 3 mois; et de Dame Camille CLEMENT, sa épouse, décédée à Roubaix, le 7 mars 1875, à l'âge de 67 ans et 4 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

— OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maitre-Antel d'église paroissiale de Saint-Élisabeth, à Roubaix, le mardi 22 juillet 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-François DESPRET, ancien conseiller municipal, président du conseil de fabrique de ladite paroisse, décédé le 19 juin 1878, à l'âge de 88 ans et 6 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

— OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 21 juillet 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles VAN DAMME, ancien contre-maître chez MM. Movart, époux de Dame Mathilde VERSTIGHELE, décédée à Roubaix, le 19 juillet 1878, dans sa 62^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

— OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 21 juillet 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Anatole LEMAN, époux de Madame Louise FLIPO, décédé à Roubaix, le 5 juillet 1878, à l'âge de 34 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

— OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Élisabeth, à Roubaix, le mardi 22 juillet 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Augustine DREQU, décédée à Roubaix, le 12 juillet 1878, à l'âge de 25 personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

— OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Élisabeth, à Roubaix, le mardi 22 juillet 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Augustine DREQU, décédée à Roubaix, le 12 juillet 1878, à l'âge de 25 personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

— OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Élisabeth, à Roubaix, le mardi 22 juillet 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Augustine DREQU, décédée à Roubaix, le 12 juillet 1878, à l'âge de 25 personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le